

M. BAUDOT. — Les procès-verbaux ne furent pas.

Les intéressés reviendront certainement à la charge. En résumé, il serait regrettable d'annihiler ces travaux utiles et sérieux. Pour moi, ajoute l'orateur, je regrette de voir l'Assemblée s'occuper de sujets qui n'ont pas grande importance. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Je voudrais voir les impôts nouveaux mis le plus tôt possible à l'ordre du jour.

D'ailleurs, à quoi bon changer la commission. Le gouvernement ne le demanderait probablement pas si la commission avait été de son avis. (Sourires.) Eh bien, sans prétendre que tout ce que la commission demande est bon, sans alléguer que le gouvernement ne puisse avoir raison sur certains points, je désire que la discussion arrive vite pour faire la lumière.

Il est temps que ces études sérieuses soient abordées par nous afin d'empêcher de faire courir de mauvais bruits sur notre compte, et je termine formellement par ces mots : « Aux affaires, aux affaires, aux affaires. » (Vive approbation.)

M. POUYER-QUERTIER revient sur la brèche. Il persiste à soutenir que toutes les lois réglant de nouveaux impôts qui n'ont pas encore été examinés par l'Assemblée, se présenteront plus utilement devant elle avec la nouvelle commission du budget qu'avec l'ancienne.

L'Assemblée, sur la proposition de M. Guichard, décide, à une forte majorité, qu'elle examinera, dès lundi prochain, les lois d'impôts nouveaux (marine marchande, revenus et douanes) qui n'ont pas encore été votées avec le budget de 1871. (Mouvement.)

M. DE LASTETRIE demande le renvoi à la commission de réorganisation de l'armée des deux lois présentées, hier, par M. le ministre de la guerre.

Cette proposition est adoptée. L'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition de M. de la Rochejaquelein, ayant pour objet d'exiger la présence de 369 membres pour la validité des votes.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai observer à M. de la Rochejaquelein que son chiffre n'est pas exact.

Le nombre réel des membres qui doivent composer l'Assemblée est de 744, ce qui porte à 373 le chiffre de la majorité absolue. Du reste, il y a là une erreur facile à rectifier.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la troisième lecture.

L'Assemblée adopte la proposition de loi relative à l'abrogation du décret du gouvernement de la défense nationale, en date du 24 octobre 1870, concernant l'organisation du barreau en Algérie.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions relatives au rôle éventuel des conseils généraux dans des circonstances politiques exceptionnelles.

M. BEAUSSIRE, rapporteur, dit que le ministre de l'intérieur a demandé à être entendu par la commission, et qu'en conséquence, un ajournement paraît nécessaire.

M. BRISSON fait remarquer que ce n'est que depuis les dernières élections qu'on demande un ajournement, après avoir tant insisté pour l'urgence.

M. BEAUSSIRE. — La commission maintient sa proposition, et la demande d'ajournement vient du gouvernement. (Très bien! très bien!)

L'ajournement est prononcé. La séance est levée à 5 h. 1/2.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Courrier de Paris, de cette après-midi, a été distribué à Roubaix avec une heure et demie de retard.

D'après une loi du 4 septembre 1871, tout individu qui tient et vend des allumettes chimiques doit, sous le délai de cinq jours, faire à la régie des contributions indirectes une déclaration.

L'aposition des vignettes sur les quantités en leur possession, n'entraînera le paiement d'aucun droit.

La police de Roubaix a dressé procès-verbal à la charge : 1° d'une nommée Thérèse D..., servante chez M. Salembier, fermier, accusée d'abus de confiance au préjudice de ses maîtres. 2° de Louis D..., cabaretier et marchand de lait, rue St-Maurice, accusé de complicité dans ce même délit.

Un concert, offert aux membres honoraires du Cercle de la Concorde, aura lieu dimanche prochain, dans le local habituel des réunions musicales de la société.

Bourse de Lille. — La demande pour les lins du pays est bonne, mais les affaires sont un peu restreintes par les hauts prix réclamés par les vendeurs en campagne. Les transactions en lins de Russie ont été moins importantes que la semaine dernière, par suite de la continuation de la hausse. On signale pour les fils une amélioration générale; quelques genres sont en hausse, surtout les fils d'étoiles secs. Les transactions en toiles ne sont pas actives, ce qui arrive d'ordinaire en cette saison. Les stocks restent stationnaires et les prix fermes. (Echo.)

Assez bon marché au blé, à Lille. Environ 1,500 hectolitres. Les ventes ont été assez lentes. Quelques marées de blé de la dernière récolte, pesant près de 86 kil., ce qui est très rare, cette année, ont obtenu 31 50; les bons blés de 29 à 30 50; les autres qualités de 25 à 28 fr. l'hect. Commercialement, il y a eu une baisse de 25 à 50 c à l'hectolitre. Les farines se traitent de 50 à 51 francs.

L'administration de la ville de Bapaume, a l'honneur d'informer les parents et amis des victimes qui ont péri sur le champ de bataille de Bapaume, ou qui sont décédés dans les ambulances de cette localité, qu'un service anniversaire sera célébré le 3 janvier 1872, à 10 heures du matin, dans l'église paroissiale, par Mgr l'évêque d'Arras.

A la suite de cette cérémonie aura lieu, au cimetière communal, la bénédiction du monument que les habitants y ont fait élever.

M. le ministre de la guerre, M. le préfet du Pas-de-Calais et autres notabilités religieuses, civiles et militaires assisteront à cette solennité funèbre.

Les Commissaires délégués, membres du Conseil municipal :

THÉRY, ancien notaire;
GAUDEFRY-HIE;
STENNE-THÉRY;
GÉRARD fils.

Tribunal correctionnel de Lille. — Adèle Berne, de Roubaix, a été condamnée à quatre mois de prison, pour vols divers.

Charles Joseph, aussi de Roubaix, pour vol de chaussures, à deux mois.

C'est le 18 de ce mois que doit venir, devant les assises du Pas-de-Calais, l'affaire Lemaître, d'Audresselles. Les débats promettent d'être intéressants : 26 assassinats sont relevés à la charge de l'accusé; 112 témoins seront entendus.

Encore un décoré par lui-même, écrit le Propagateur.

Cette fois, c'est un nommé Decottignies qui s'est improvisé chevalier de la Légion d'honneur.

Ce héros de contrebande avait travaillé, avant la guerre, dans une brasserie de bière à Lille.

Au mois d'avril dernier, il écrivait à son ancien patron qu'il s'était couvert de gloire et avait sauvé la vie au général Trochu; qu'en récompense, il venait d'être décoré.

J'ai été grièvement blessé, continuait-il, et je ne tarderai pas à revenir guéri à Lille. Je serai heureux de rentrer à votre service.

Le décoré arriva et fut accueilli à bras ouverts.

Il obtint la première place parmi les employés de la brasserie.

A la fête de Saint-Araoud, il fut placé au dîner à la droite de la maîtresse de la maison.

Cette dame, au dessert, avait attaché un billet de banque de 100 francs à côté de la croix du valeureux défenseur du pays.

Hélas! il y a quelques jours, un gendarme, porteur de son signalement, le reconnut pour déserteur en face de l'ennemi, et l'arrêta.

Il est résulté de l'enquête que le récit de ses prouesses est tout à fait mensonger.

Ses vêtements avaient été lacérés volontairement, au lieu d'avoir été percés par les balles ennemies. La doublure avait été respectée.

Le prétendu héros était à la veille de faire un bon mariage. Aujourd'hui, quelle chute! plus de fiancée, plus de décoration!

Il attend dans la prison de la citadelle, sa condamnation par le conseil de guerre.

Nous ferons connaître le dénouement de la triste histoire.

Le désarmement de la garde nationale de Dunkerque a relativement moins bien marché que ceux de Lille, et de Roubaix; nous voyons, en effet, que le lieutenant-colonel est obligé de rappeler 60 à 80 récalcitrants qu'ils peuvent être poursuivis s'ils ne se hâtent pas de remettre au bureau de l'état-major leurs armes et équipements.

On annonce la mort de M. Edmond Despléchin, un des plus remarquables peintres-décorateurs des théâtres de Paris. C'est pour l'Opéra que M. Despléchin, qui était né à Lille, avait brossé ses décors les plus admirés.

Plusieurs feuilles de l'arrondissement parlent d'un événement singulier qui vient de se produire dans une commune des environs de Somain :

Un jeune médecin, M. D... qui désirait depuis longtemps déjà avoir un singe en sa possession, fut assez heureux pour obtenir, il y a deux jours, de l'un de ses amis, un énorme singe que cet ami gardait depuis deux ans continuellement enchaîné, à cause de sa férocité.

De telles précautions ne sont pas faites pour un médecin. A peine celui-ci eut-il le singe qu'il lui rendit la liberté de ses mouvements, pensant qu'une longue captivité avait adouci les mœurs de la mauvaise bête.

Le malheureux faillit être victime de sa confiance; le singe, à peine libre, se précipita sur son nouveau maître et lui serra le cou de toute force de ses mains nerveuses. Le médecin parvint à grand peine à s'en débarrasser. Le singe passa alors sous un de ses bras, monta sur son dos et se mit de nouveau à lui serrer le cou de plus belle; lorsqu'il était obligé de céder d'un côté, il revenait de l'au-

tre avec plus d'ardeur. A la fin, tout en serrant le cou du médecin, il se mit à lui mordre la poitrine à belles dents. Un bistouri fut enfoncé, à trois reprises, dans les poumons de l'animal, sans l'affaiblir en rien; il mordait avec fureur en emportant les lambeaux de chair à chaque morsure.

Enfin, un de ses amis arriva, et ce n'était pas trop tôt, car le malheureux professeur du singe n'y tenait plus. Les premières tentatives furent encore vaines. Enfin il alla chercher un couteau d'amputation et le plongea dans le dos du singe, auquel il brisa ainsi la colonne vertébrale.

La moëlle épinière était atteinte; le singe tomba enfin et, après une courte agonie pendant laquelle il s'agitait avec frénésie, il expira.

Le médecin, victime de ce féroce animal, a le cou meurtri et la poitrine couverte de plaies.

Faits Divers

— On écrit de Charleroi à l'Echo du Parlement :

« Une terrible catastrophe est venue samedi répandre la terreur et la désolation dans la cité de Charleroi. Vers onze heures du matin, un coup de feu grisou a éclaté dans une taille de la fosse n° 11 du charbonnage de Marcinelle Nord et a occasionné la mort de treize ou quatorze personnes, parmi lesquelles se trouvent sept pères de familles. Voici les renseignements recueillis sur ce triste événement.

« L'accident est arrivé à un envoi situé à 162 mètres du puits où des travaux de recherches avaient été entrepris dans la couche Grand Mamboug, à 500 mètres environ de l'orifice de cette fosse.

« Ces travaux se bornaient à un défoncement de 25 mètres et le personnel qui y était occupé se composait de quinze ouvriers, dont seulement deux ont pu être retrouvés vivants. Remontés au jour où les soins les plus intelligents leur ont été prodigués, ils ont été transportés à l'hôpital de la société de Couillet.

« Il semble résulter de l'enquête sommaire qui a été faite par l'administration des mines et les chefs de ce charbonnage, que l'accident doit être attribué à une mine qui a déterminé l'explosion du gaz, une pierre tombée sur les tuyaux d'aérage les ayant dérangés et détériorés. Ce qui est certain, c'est que toutes les mesures de précaution étaient prises pour éviter autant que possible les malheurs.

« A la première nouvelle de ce sinistre, MM. les ingénieurs des mines, ayant leur chef, M. Lambert à leur tête, se sont rendus sur les lieux, et, avec M. Pastor, directeur du charbonnage, et ses agents, sont descendus dans le puits pour diriger les travaux de sauvetage, auxquels prenaient part de nombreux et courageux ouvriers mineurs, dont nous regrettons de ne connaître les noms, afin de les signaler à l'attention du gouvernement.

« C'était admirable de voir avec quel dévouement ces braves ouvriers exposaient leur vie pour tâcher de sauver leurs camarades. Mais, hélas! bien en vains, car, quoique les travaux de sauvetage aient été continués toute la nuit dernière, on n'a plus aucun espoir de retrouver vivante aucune des malheureuses victimes restées au fond des travaux, la rupture des tuyaux d'aérage ayant dû occasionner leur asphyxie complète.

« Voici les renseignements recueillis par le Journal de Charleroi :

« La gendarmerie avait été appelée immédiatement sur les lieux, le commissaire de police de Marcinelle s'y trouvait également des premiers. Le corps des mines au grand complet a dirigé les opérations du sauvetage.

« Au milieu du tumulte ordinaire dans ces sortes d'événements, les cris et les sanglots des femmes et des enfants, ce n'est qu'avec la plus grande difficulté et grâce à l'obligeance d'un de nos amis que nous avons pu recueillir des renseignements exacts. Voici ce qui s'est passé :

« Vers onze heures et demie du matin, un coup de grisou s'est produit dans une voie en percement, à l'étage de 162 mètres, ou 15 ouvriers seulement étaient occupés à un travail de reconnaissance, à environ 500 mètres du puits.

« C'est à l'éloignement de cette voie des autres travaux que l'on doit que le danger se soit localisé.

« Aussitôt on s'est occupé de faire remonter les ouvriers, au nombre de 400, qui travaillaient dans le fond du puits; on s'empressa ensuite de porter secours aux 15 malheureux que l'on savait être demeurés à l'endroit où le grisou s'était déclaré.

« Mais le gaz remplissait la voie, les tuyaux d'aérage avaient été détachés ou brisés par la force du coup de feu, il fallut d'abord s'occuper à en placer de nouveaux. Ce travail prit toute la journée et une partie de la nuit. On ne devait plus espérer sauver les malheureux ouvriers, il n'était que trop certain que ceux qui n'avaient pas été brûlés devaient être asphyxiés.

« Le corps des mines tout entier a déployé dans cette circonstance la plus grande énergie et un noble dévouement; les ingénieurs se sont relayés toute la nuit pour surveiller et diriger les travaux. M. Logesse, ingénieur en chef de la province, mandé par dépêche, était arrivé hier dans l'après-midi.

« A six heures du soir, 200 mètres de tuyaux restaient à placer. Enfin ce matin, on est parvenu à retirer les treize cadavres. Parmi ces ouvriers, on comptait cinq ou six pères de famille.

« Jusqu'à présent on ignore encore la cause de ce triste accident, le surveillant des travaux ayant succombé avec les autres.

On lit dans le Temps :

— On a découvert, avant-hier, en réparant les gargouilles de Notre-Dame, dont la plupart menaçaient ruine, le corps d'un prêtre qui gisait sanglant à cheval sur un archivolte, et dont la tête, littéralement broyée, était encore collée sur la pierre.

Le cadavre, revêtu de sa soutane, sauf en quelques endroits que les corbeaux et les corneilles déchiraient encore quand on a fait cette horrible découverte, est celui d'un hom-

me d'une cinquantaine d'années, portant au petit doigt de la main gauche une bague en argent, dont le chaton mobile forme une croix grecque.

On a trouvé dans les poches de son pantalon un petit couteau en bois, une porte monnaie en cuir de Russie, contenant 23 francs 75 centimes et une lettre d'affaires datée de Rambouillet et signée Rioman.

On ne sait comment expliquer la présence d'un cadavre à cet endroit, aucun point accessible du monument ne donnant perpendiculairement au dessus des archivoltes.

— D'après un journal publié à la Jamaïque, une négresse vient d'être mise en prison sous l'inculpation d'avoir mangé trente-six enfants.

— On écrit de Brest : On vient de découvrir sur un ponton un condamné à mort pour assassinat, par la cour d'assises de la Seine, peu de temps avant l'insurrection du 18 mars. Il se cachait sous le nom de Petit-Jean. Une fois reconnu, il a fait des aveux complets.

— Sous le titre : Avis aux marins, M. Nick publie cette note :

« Nous croyons accomplir un devoir en prévenant les gens de mer que des tempêtes se produiront sur nos côtes du 12 au 15 décembre, période qui correspond avec le lunestice austral, la nouvelle lune, le périgée et plusieurs conjonctions de planètes, puis encore avec l'une des fortes marées de l'automne.

« Nous signalons ces faits à la sollicitude des capitaines de port et aux chefs des sémaphores, afin d'éviter de nombreux sinistres. « Prière aux journaux de reproduire cet avis.

« Nick (L. A.)

« Périgueux, 6 décembre. »

— On se souvient qu'au moment de la guerre, il fut question de balles explosibles repoussées par un congrès militaire réuni à Saint-Petersbourg. Nos ennemis qui, comme nous, s'étaient engagés à ne pas s'en servir se sont défendus des accusations portées contre eux à propos de l'usage fait quand même des projectiles prohibés.

« Voici qui va résoudre la question, c'est un extrait d'un ouvrage que vient de faire paraître le général Witzleben, attaché à l'état-major prussien.

Page 268 : « Les sous-officiers reçoivent en tout trente cartouches et, de plus, de trois à cinq cartouches explosibles.

« Le caisson de munitions d'un bataillon de chasseurs contient sept mille trois cent soixante cartouches ordinaires, et quatre cent quatre-vingts balles explosibles. »

Page 271 : « Le caisson de munitions, modèle 1853, renferme :

« Dix-huit cent-quarante cartouches pour fusils à aiguille, ou bien douze cent quatre-vingt-dix cartouches à balles explosibles. — Le caisson modèle 1860 contient : Neuf cent-cinquante cartouches ordinaires et huit cent-dix à balles explosibles. — Le modèle 1816 : 1,290 balles explosibles. — Le modèle 1859 contient également 1,290 balles explosibles; enfin le modèle 1853 contient encore 1,290 balles explosibles. »

Après de pareils aveux, le doute n'est donc plus permis, et nos ennemis restent bien pour ce que nous les avons jugés, c'est-à-dire des sauvages indignes de se mesurer avec une armée loyale.

— Le nombre considérable de demandes provoqué par un récent avis de la MAISON BOTOT, annonçant sa réinstallation, 229, Rue Saint-Honoré, Paris, et la mise en vente de ses cinq remarquables produits, interrompue par suite de son incendie, met cette maison dans l'impossibilité de satisfaire immédiatement à toutes demandes à la fois.

Cependant toutes les commissions sont expédiées actuellement dans l'ordre de leur réception, et grâce à son activité bien connue, la MAISON BOTOT peut assurer à sa clientèle qu'elles seront toutes exécutées dans un très-court délai. 1643.

Commerce

Bombay, 12 décembre
Recettes en 4 jours 16,500 b. Exportations 2,500 b. Les détenteurs demandent de plus hauts prix. Oomra 242 rs.; Hingehaut 271 rs. Change 2 fr. 62, sur Londres 2 sh. 1/16.

New-York, 12 décembre.
Upland, 20 c. 1/8
Change 4 fr. 91 1/4. — Or, 109 3/8 0/0.

A New-Orléans, le low middling revient à 132 fr. 50 au Havre.
A Savannah, le low middling revient à 129 fr. au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

Recettes	Expéditions	Stock	Recette		
	Anglot.	France.	Contin.	1870	
Samedi...	12	14	5	390	26
Lundi...	22	13	16	1 379	30
Mardi...	28	8	3	393	24
Mercredi...	»	»	»	»	24
Jeudi...	»	»	»	»	19
Vendredi...	»	»	»	»	32
Total en 4j.	62	35	24	6	155

BOURSE DE PARIS	
du 14 Décembre	
Rente 3 p. %	57 10
— 4 1/2 p. %	81 50
Nonvel emprunt	91 40

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

— DÉCÈS —

10 décembre. — Lecomte Clovis, tisserand 68 ans, rue des Fossés. — Marissal Louis, tisserand, 69 ans, au Jean Ghislain. — Dagnaux Henri, 5 ans, rue du Fort. — Catteau Maria, 1 an, rue Philippe le Bon. — Haquette Amélie, m^r, 48 ans, rue Bernard. — Grime Joseph, contre maître, 64 ans, au bas de l'Enfer. — Gilles Philippe, fleur, 77 ans, rue de

la Tuilerie. — Thomas Jean, marchand de déchets, 52 ans, rue du Fort. — Honoré Angèle, 4 ans, au cul de Four. — Hendoux Adolphe, cafetier, 51 ans, rue du Viall Appenvoir. — Lepers Hélène, 1 an, rue d'Alma.

11 décembre. — Duthoit, présenté sans vie rue Beurewart. — Cordin Marie, tisserand, 25 ans, au Tilleul. — Moreau Louis, 1 an, rue Soubise. — Wengermes Charles, 2 ans, au Pile. — Dewyn Paul, 2 ans, rue Vaucanson. — Hennion Adolphe m^r, 63 ans, trois Ponts. — Barenne Georges, 11 mois, rue de l'Hermitage. — Lesage Florence, 1 an, rue de l'Allouette. — Vanoverschelde Edmond, 3 ans, rue Pélat. — Lancelle Flore, 10 mois, rue de Lille. — Watteau Malvina, 1 an, au Fontenoy. — Leclercq Laure, 1 an, rue des Longues-Haies. — Henné Henri, 1 an, au Pile.

Caisse d'épargne de Roubaix.
Bulletin de la séance du 10 Décembre 1871.

Sommes versées par 58 déposants, dont 10 nouveaux, Fr. 8,226 »
51 demandes en remboursement 12,511 50

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Réquillart-Scrépel et Eloy Toulemonde, directeurs.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 14 Décembre 1871

es trois gamins, co médie-vaudeville en 3 actes, de M. Clairville.

Ernest, comédie en un acte de MM. Clairville et Gastineau.

es virtuoses du pavé, opérette de M. AUGUSTE LÉVEILLE.

Un cheveu blanc, comédie en un acte de M. Octave Feuillet.

On commencera à 7 heures 1/2

MODES

Madame DEPOILLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux quatre Saisons) rue Pellart, n° 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

Enghlis spoken. — Fashionable millinery, 1610

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT - MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
AVEC
le véritable nom

CHEMIN DE FER
DE SÉVILLE, XÉRÈS, CADIX.
PAIEMENT PAR ANTICIPATION D'UN
SEMESTRE D'INTÉRÊTS.

Avis. — Depuis le 25 novembre, le coupon d'intérêt du 1^{er} semestre de 1871 est payé à la caisse de MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, banquiers à Paris, 73, rue Blanche, à tous les obligataires qui adhèrent à la transaction du 3 avril 1870.

Le semestre d'intérêt est de CINQ FRANCS pour chacune des obligations que la transaction substitue aux obligations actuellement existantes, soit fr. 1,42 c. 1/2 à recevoir sur chaque titre d'obligations en circulation.

Le dernier délai de 2 mois, accordé par la loi espagnole aux obligataires pour adhérer à la transaction, devant être ouvert très-prochainement, les obligataires qui voudront toucher le montant du coupon payé par anticipation sont invités à envoyer immédiatement leurs titres et leur adhésion à MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, chargés d'effectuer ce paiement. 1590

Evitez les gerçures des mains, des lèvres, les enroulements, PEL-LICULES, en employant la CRÈME SIMON, de Lyon. — Se méfier des contrefaçons.
Dépôt à Roubaix, dans les pharmacies Coille; à Lille, Bruneau. 1619

HUILES D'OLIVE
Vente directe aux Consommateurs
Pris courant de E. LAMBERT et C^o de Nice
HUILE VIERGE: Estagnon à vis de 50 lit. 125 f.
— — — — — 25 — 75 f.
HUILE FINE — — — — — 50 — 100 f.
— — — — — 25 — 60 f.
F^o en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours. 1638.

Spécialité de dentiers en tous genres
Traitements spéciaux pour le
REDRESSEMENT DES DENTS

VERBRUGGÆ
DENTISTE

BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES
RUE DE L'HOSPICE 8, ROUBAIX